

# Bilan d'activités

## Commission éthique et transparence

## Présentation

La commission « éthique et transparence » de Nantes Métropole est « la garante de la tenue de l'ensemble des engagements en matière d'éthique et de transparence » (art. 5 de la charte de déontologie des élus métropolitains, disponible sur : <https://metropole.nantes.fr/charte-elus-metropolitains>).

## Cadre de travail

La commission éthique et transparence se réunit au moins 3 fois par an. Elle choisit elle-même son programme de travail et le communique au Conseil métropolitain. Chaque fin d'année, un bilan d'activités est présenté en Conseil métropolitain et rendu ensuite disponible sur le site de la charte de déontologie des élus métropolitains.

Par ailleurs, « tous ses avis et ses recommandations seront pris à la majorité simple et seront rendus publics sur le site internet de la collectivité » (art. 5), là aussi sur la page de la charte de déontologie des élus métropolitains

## Composition

La commission « éthique et transparence » de Nantes Métropole est composée de « 10 élus métropolitains désignés par le Conseil métropolitain et de 10 citoyens métropolitains tirés au sort. » (art. 5, *Ibid*). À cela s'ajoutent 10 citoyens suppléants et 10 citoyens réservistes, tirés au sort pour garantir la continuité des travaux de la commission en cas d'absence ou de démission des membres titulaires.

- **10 élus métropolitains**

**Fabrice ROUSSEL**, Président de la commission « éthique et transparence », Maire de La Chapelle-sur-Erdre et 1<sup>er</sup> Vice-Président de Nantes Métropole

**Fabien GRACIA**, Maire de La Montagne, membre du bureau métropolitain

**Martine METAYER**, Conseillère municipal à Rezé et Membre du conseil métropolitain

**Christelle SCUOTTO-CALVEZ**, Maire des Sorinières, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Nantes Métropole

**Emmanuel TERRIEN**, Maire de Mauves-sur-Loire, membre du bureau métropolitain

**Sophie VAN GOETHEM**, Membre du conseil métropolitain

**Bassem ASSEH**, Membre du conseil métropolitain

**Robin SALECROIX**, 14<sup>ème</sup> Vice-Président de Nantes Métropole

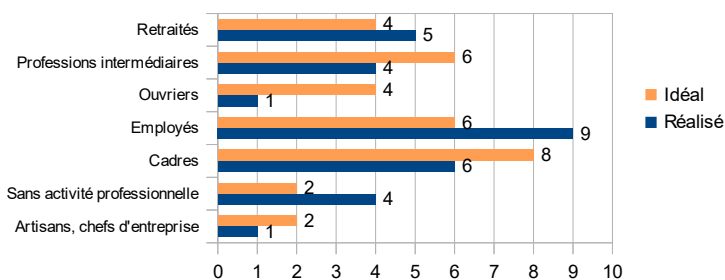
**Catherine BASSANI**, Membre du conseil métropolitain

**Mounir BELHAMITI**, Membre du conseil métropolitain

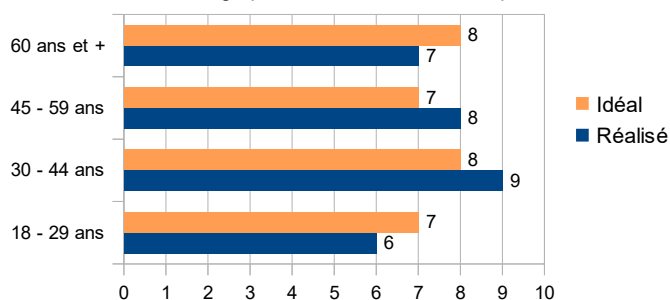
- **30 citoyens titulaires - suppléants – réservistes**

Le panel de citoyens respecte strictement les critères de parité et géographique : 15 nantais-es et 15 non-nantais-es (Basse-goulaine, Orvault, Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Bouguenais, Sainte Luce-Sur-Loire, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Sautron). Ces critères, et l'ensemble de la démarche de recrutement, de traitement des données, de sélection et de tirage au sort a été placée sous contrôle d'huissier et renseigné dans le formulaire de candidature.

Répartition idéale et réalisée des catégories socio-professionnelle pour la commission métropolitaine



Comparatif des répartitions idéales et réalisées des classes d'âge pour la commission métropolitaine



## Quelques dates



## Quelques chiffres clés

### 5 réunions

ont eu lieu durant cette première année de travaux. Des séances dédiées :

- à l'**installation de la commission**, en présence de l'ensemble des citoyens et élus, afin de présenter le cadre de travail et de proposer une formation à l'éthique et à la déontologie.
- au vote d'un **programme de travail** pour l'année à venir avec un temps d'échange avec le déontologue
- à l'analyse de la mise en œuvre de l'engagement portant sur **dialogue citoyen** (art. 6 de la charte de déontologie des élus)
- à l'analyse de la mise en œuvre de l'engagement portant sur la **gestion et la prévention des risques de conflits d'intérêts** (art. 1 de la charte de déontologie des élus).
- au **bilan d'activité** de la commission

Le programme de travail voté en janvier avait laissé *ex æquo* 4 engagements à la troisième place (derrière le dialogue et les conflits d'intérêts). Ces sujets feront l'objet d'un nouveau vote l'année prochaine, à la suite d'un travail spécifique consacré à la rédaction des avis portant sur les engagements étudiés jusqu'ici.

### 1 élue thématique

Invitée à s'exprimer pour échanger sur les volontés politiques qui soutiennent l'engagement :

- **Christelle SCUOTTO-CALVEZ**, 6ème Vice-Présidente de Nantes Métropole déléguée au dialogue citoyen et à la citoyenneté métropolitaine

### 4 directions mobilisées

La **Direction du Secrétariat Général** pour l'animation et le support au travail de la commission

La **Direction Générale du Dialogue et de la Transformation de l'Action Publique**, la **Direction Générale Citoyennetés et Territoires Solidaires** et la **Direction juridique** pour rendre compte de la mise en œuvre des engagements mis au programme de travail de la commission.

### 1 avis publié

sur la page internet de la charte de déontologie des élus métropolitains

## Les éléments saillants de cette année

**La présence en réunion** est sujet à interrogations :

**côté élus** : est-ce qu'il faudrait envisager un système de suppléance pour garantir la présence des élus ?

**côté citoyen** : est-ce que les absences – souvent « de dernière minute » donc difficiles à remplacer – sont dues à un désengagement, même relatif ?

Il est proposé d'organiser un temps en janvier avec l'ensemble des membres citoyens et élus pour redynamiser le collectif et refixer ensemble le cadre de travail, l'engagement et le calendrier des séances pour la prochaine année.

## Réflexions autour des engagements

À l'issue des séances des mois de mai et septembre, les membres de la commission ont demandé des temps d'approfondissement. Aussi, les éléments présentés ci-dessous ne sont pas des avis mais des synthèses, à titre informatif, sur les échanges qui se sont tenus lors des séances de travail.

### Article 6 – Exercer son mandat en lien étroit avec les citoyens (dialogue citoyen)

Pendant la première séance de travail les membres de la commission ont pu s'approprier l'engagement portant sur le dialogue citoyen avec des explications sur son contexte historique (depuis quand?), politique (pourquoi?) et technique (comment?).

Pour appuyer cette présentation, plusieurs exemples de concrétisation ont été proposés par les services (le Pacte de citoyenneté métropolitaine et les principes du dialogue citoyen, l'instruction de la convention citoyenne, la démarche « réinventons les musées d'arts », la réponse argumentée sur la place de la publicité en Ville, ...).

Les membres de la commission ont questionné les services et débattu à partir de ce premier niveau d'information sur les sujets suivants : le pilotage des démarches (choix des garants, constitution des panels-citoyens, posture des fonctionnaires...), la prise en compte des avis citoyens et leur poids sur la décision politique, le droit d'interpellation, etc.

Les membres de la commission ont identifié des premiers sujets d'interrogations :

- la dimension numérique des démarches
- les difficultés liées à la représentation des publics éloignés dans les panels citoyens
- le choix des sujets dialogués et la prise en compte des avis citoyens

### Article 1 – Exercer son mandat au service de l'intérêt général (prévention des conflits d'intérêts)

La seconde séance de travail de la commission a été l'occasion pour ses membres d'aborder l'engagement concernant la prévention des conflits d'intérêts. Les services ont ainsi apporté des explications sur le contexte juridique (pourquoi?) de la mise en place du dispositif de prévention des conflits d'intérêts (à partir de quand? S'agissant d'une loi promulguée en 2022), et technique (comment?).

Pour appuyer cette présentation, les services ont présenté le cadre juridique en vigueur et la manière dont la collectivité l'applique notamment dans la préparation des assemblées (commissions permanentes, bureaux et conseils métropolitains). Les différents acteurs internes et externes qui contribuent à l'application de ces bonnes pratiques ont également été présentés.

Les membres de la commission ont questionné les services et débattu à partir de ce premier niveau d'information sur les sujets suivants : la prise en compte des situations personnelles (liens familiaux voire amicaux, liens professionnels passés), la formation et l'information des élus, les conséquences sur la vie des assemblées et la qualité des débats en séance, et diverses précisions sur les conséquences nouvelles de l'application du cadre juridique.

## Propositions

Les membres de la commission proposent :

- que la présentation du bilan au Conseil Métropolitain soit par la suite mené à deux voix : le président de la commission et un membre désigné par la commission.
- que les travaux de la commission et l'actualité liée à son activité fasse l'objet d'un encart dans le magazine de la collectivité

## Informations diverses

### Déontologue de Nantes Métropole

À la suite de la démission de Monsieur Granger au poste de déontologue, les membres de la commission métropolitaine ont émis un avis favorable à la désignation du second candidat issu de la liste des candidatures proposée à la Présidente fin d'année dernière. C'est donc Monsieur Cyrille Emery qui assurera désormais la fonction de déontologue pour la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

À l'occasion de la séance d'octobre, Monsieur Cyrille Emery a participé au temps de travail de la commission afin de se présenter et d'accompagner les membres de la commission dans leurs réflexions.

### Rappel des engagements

En dehors des travaux de la commission, les engagements pris au titre de la charte de déontologie des élus métropolitains sont déjà en tout ou en partie mis en œuvre. Parmi eux, nous pouvons mentionner :

- la publication de l'état des indemnités et des moyens mis à disposition disponible sur la page dédiée à la charte de déontologie des élus métropolitains (article 2)
- l'application de retenues sur indemnités après 3 absences injustifiées aux séances du Conseil, du Bureau et en Commission sur une période de 12 mois écoulés. (article 4)
- la publication sur le site de la collectivité des rendez-vous des élus avec les représentants d'intérêts figurant au répertoire de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (article 1)
- le partage des déclarations d'intérêts obligatoires et volontaires auprès des services et du déontologue (article 1)

## Avis et recommandations

Nature	N°	Page	Sujet	Art.	Date	Intervenant(s)	Présidence
Avis	1	3	Désignation du déontologue	5	20/01/22	M. GRANGER Nicolas (déontologue)	Mr Fabrice ROUSSEL

### **Avis n°2022/1-a du 23 Septembre 2021**

Sur la base des 8 candidatures et d'une grille d'analyse proposée par les services, les membres de la commission se sont prononcé en faveur de 5 candidatures. 2 citoyens et 2 élus ont été mandatés par la commission et à sa demande - dans le respect de la parité hommes/femmes - afin de la représenter lors des entretiens.

### **Avis n°2022/1-b du 13 octobre 2021**

À l'issue des entretiens, et sur la base de critères et d'outils partagés par les services pour soutenir le jury dans sa prise de décision, les membres mandatés ont établi une liste de 3 candidats proposée à la Présidente Johanna ROLLAND en vue de la désignation du déontologue, conformément à l'énoncé de la charte.

### **Avis n°2022/1-c du 10 janvier 2022**

Les membres de la commission éthique et transparence de Nantes Métropole constatent de manière unanime que l'engagement relatif à la désignation d'un déontologue commun aux deux collectivités a été tenu et mis en œuvre en conformité avec l'énoncé de l'article 5 de la charte et la proposition adressée à la Présidente.